

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 188 MINO/MINFOF/CIPM/2025 DU ... **02 SEPT 2025**
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE PROMOTION DE
BOIS A YAOUNDE.
« EN PROCEDURE D'URGENCE »

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la sécurisation des ateliers techniques du Centre de Promotion de Bois de Yaoundé, le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour la construction du mur détruit de la clôture dudit Centre.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires
- Le terrassement
- Les fondations
- Les maçonneries en élévations
- Peinture et revêtement
- VRD

3. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est à lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de dix-sept millions huit cent quarante-neuf sept cent quarante-deux (17 849 742) FCFA TTC.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais disposant d'une expérience dans les bâtiments et travaux publics.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du Fonds Spécial de Développement Forestier de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 59 C6 058 03 330004 523119.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à trois cent cinquante mille (350 000) FCFA, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'edit cautionnement devra être accompagné du récépissé de dépôt à la Caisse des Dépôts et Con-signations (CDIC).

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables au Service des Marchés du MINFOP (sis au 8ème étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Service des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune aux heures ouvrables sis l'immeuble ministériel n°2 (étage 8, porte 807) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de soixante mille (60 000) francs CFA, payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS par le maître d'ouvrage au plus tard ~~01.10.2015~~ à ~~12 heures~~. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plate-forme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en

copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment :

- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 09/10/2025..... à ...13..... heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune, dans la salle de conférences dudit ministère, porte 635, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur deux critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Le non-respect de ces critères peut conduire au rejet des offres du soumissionnaire.

15.1 Critères éliminatoires

1) Dossier administratif incomplet pour :

➢ Absence ou non-conformité de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis, accompagné du récépissé de la CDEC ;

➤ Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis.

2) Dossier Technique incomplet :

- Absence de la déclaration sur l'honneur, dans laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP et qu'aucune procédure n'est en cours contre lui auprès du MINMAP ;
- Non-respect des conditions de qualification et d'expérience spécifiques minimum requises dans le RPAO pour le Conducteur des Travaux, à savoir : Diplôme d'ingénieur des travaux (Bac+3) en Génie civil, avec au moins cinq (3) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics, et ayant dirigé au moins trois (2) projets de construction, réhabilitation ou entretien d'ouvrages en tant que Conducteur des Travaux ;
- Absence de la Capacité financière (ligne de crédit disponible), délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances, d'un montant d'au moins dix millions (10 000 000) FCFA.
- Non-validation d'au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels.

3) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

- Une Soumission timbrée, datée et signée ;
- Absence d'un Prix Unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Le Devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page ;
- Le Sous-Détail des Prix Unitaires quantifiés paraphé à toutes les pages ;

4) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ou non authentiques ;

5) Non-respect d'au moins 4 critères sur l'ensemble des 5 critères essentiels, avec l'obligation d'inclure le critère matériel ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- 1 Le personnel
- 2 Les matériels
- 3 Les références du soumissionnaires
- 4 Preuve d'acceptation des conditions du marché
- 5 Visite des sites concernés par les projets

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique ne sera pas pris en compte.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante

en incluant le cas échéant les remises proposées.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

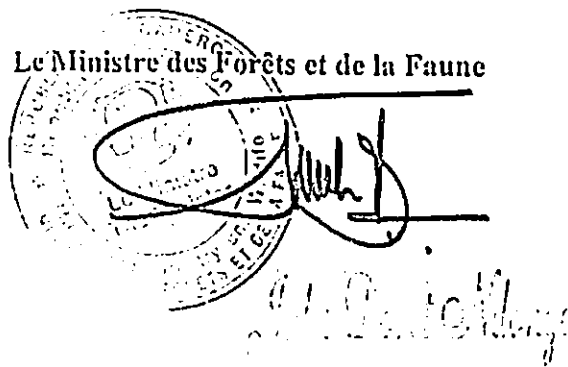
17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés (sis au 8ème étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 2 22 20 18 03.

Le Ministre des Forêts et de la Faune



Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Affichage chrono.

OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS
No. 0188/AONO/MINFOF/CIPM/2025 OF 02 SEPT 2023
TO BUILD A FENCE AT THE WOOD PROMOTION CENTRE IN YAOUNDE
"UNDER EMERGENCY PROCEDURE"

1. Purpose of the Call for Tenders

As part of the measures to secure technical workshops at the Wood Promotion Centre in Yaounde, the Minister of Forestry and Wildlife, Contracting Authority, hereby launches an open national call for tender to build the collapsed section of the Centre's perimeter wall.

2. Scope of Services

The services shall include:

- Preparatory work;
- Earthworks;
- Foundations;
- masonry wall construction;
- Painting and coating;
- Roadworks and utilities.

3. Allotment

This call for tenders is comprised of a single lot.

4. Estimated Cost

The estimated cost of the project following the preliminary studies stands at CFAF 17,849,742 (seventeen million eight hundred forty-nine thousand seven hundred forty-two), including all taxes.

5. Estimated Completion Period

The maximum deadline for delivery, prescribed by the Contracting Authority shall be 3 (three) months. This period shall run from the date of notification of the service order prescribing the start of the services.

6. Participation and Origin

This Call for Tenders shall be open to companies under Cameroonian law with experience in building and public works.

7. Funding

The services subject to this Request for Quotation are funded by the budget of the Special Forest Development Fund for the 2025 financial year, budget head No.59 C6 058 03 330004 523119.

8. Submission Method

The submission method chosen for this Call for Tenders is online.

9. Bid Bond

Bidders shall include in their administrative documents a stamped bid bond, paid at the counter, issued by a body or financial institution responsible for issuing bonds, approved by the Minister of Finance in the field of public contracts, whose list appears under Exhibit 14 of the Tender File, amounts to CFAF 350,000 (three hundred and fifty thousand francs), valid for thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers.

The bid bond shall be accompanied by a deposit receipt issued by Deposits and Consignment Fund (CDEC).

Failure to provide a bid bond issued by a first class bank or financial institution responsible to issue bonds, authorised by the Minister of Finance in connection with public contracts, the offer shall automatically be rejected.

A bid bond that has been presented, but has no connection with the contract in question shall be considered null and void. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be automatically rejected.

10. Consultation of the Tender File

The physical file may be consulted free of charge during working hours, at MINFOF's Procurement Service, Room 807, 8th floor, Government Building No. 2, upon publication of this tender.

It may also be consulted online through the Public Contracts Regulatory Boards (ARMP) website (www.arpmp.cm) and Coleps platform: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>

11. Withdrawal of The Tender File

The Tender File shall be withdrawn during working hours at the Ministry of Forestry and Wildlife, Department of General Affairs, Sub-Department of Budget and Material, Procurement Service, Room 807, 8th floor, Government Building No. 2, upon publication of this Tender by presenting the original receipt, proof of payment of a non-refundable sum of CFAF 60,000 (seventy thousand) to the Public Treasury, representing charges of the Tender File.

It is also possible to obtain the electronic version of this Tender File by downloading it free of charge. However, submission by physical or electronic means shall subject to the payment of charges of the Tender File (TF).

12. Submission of bids

Each must be drafted in English or French.

Each tender, drafted in English or French, shall be submitted by the bidder on the COLEPS platform latest on A back-up copy of the tender saved in a USB driver shall be forwarded in a sealed envelope clearly and legibly labelled "back-up copy", in addition to the above indication, within the given deadline.

File size and format

Concerning online submission, the maximum sizes of documents that shall be uploaded on the platform and represent the bidder's proposal shall be as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer,
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

Accepted formats shall be:

- PDF format for text documents;
- JPEG for pictures.

Bidders shall use compression software to reduce the size of the files to be forwarded.

13. Reception of bids

Administrative documents, technical proposal and financial proposal shall be placed in separate envelopes and submitted in a large sealed envelope.

The contracting authority shall not accept:

- Envelopes bearing indications of the bidder's identity;
- Applications received after the submission deadline;
- Envelopes not bearing indication of the Tender.
- Applications that do not comply with the submission method.
- Failure to comply with the number of copies indicated in the Consultation File or offer only in copies;

Any tender that shall not comply with the provisions of the Tender File, shall be declared inadmissible. They include namely:

- The absence, notably, of a bid bond issued by a first class body or financial institution approved to issue bonds by the Minister of Finance in the field of public contract or failure to comply with sample documents in the Consultation File, the tender shall be automatically rejected without any appeal.

- A bid bond that has been presented, but has no connection with the contract in question shall be considered null and void. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be automatically rejected.

14. Opening of Bids

The opening of bids shall be conducted in a single phase.

In any case, the opening of administrative, technical and financial proposals shall hold on 01/10/2015 at 1 PM, local time, under the supervision of the Special Tenders Board of the Ministry of Forestry and Wildlife, in the Conference Room of Government Building No. 2, 6 floor, Room 635, in the presence of the bidders and their duly representatives.

Only bidders shall be allowed to take part in this opening session, or their representatives duly delegated by them, even in the case of a group of companies.

To avoid rejection, the required administrative documents shall be absolutely produced in original or certified true copies by the competent authorities in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. They must be dated less than 3 (three) months and must have been issued after the date of signature of the Tender.

In the event of a document in the administrative file is missing or does not comply with the specifications after a period of 48 hours allowed by the Commission during the opening session, the bid shall be rejected.

15- Evaluation Criteria

There are two types of evaluation criteria: eliminatory criteria and essential criteria. Failure to comply with these criteria, the bidder offers may be automatically rejected.

15.1-Eliminatory criteria.

1) Incomplete administrative file for:

- Absence or non-compliance of the bid bond during the bid opening session, accompanied by a receipt issued by CDEC;
- Failure to produce, within 48 hours of the opening of the bids, a document in the administrative file deemed non-compliant or missing, other than the bid bond;

2) Incomplete administrative file for:

- Absence of the sworn statement in which the bidder certifies that they have not abandoned any contracts in the last 3 (three) years, that they are not on the list of defaulting companies compiled annually by MINMAP, and that no proceedings are pending against them with MINMAP;
- Non-compliance with specific minimum qualification and experience requirements set out in the Consultation File for the Site Supervisor, namely: A degree in civil engineering (Bac+3), with at least 3 (three) years of general experience in building and public works, and having managed at least 2 (two) construction, rehabilitation or maintenance projects as a Site Supervisor,
- Lack of financial capacity (available credit line), issued by a first-class bank approved by the Minister of Finance, of at least CFA francs 10,000,000 (ten million);
- Failure to comply with at least 4 (four) of the 5 (five) essential criteria.

3) Technical file incomplete due to the absence or non-compliance of one of the following documents:

- A stamped, dated and signed submission;
- Absence of a quantified unit price in the financial proposal;
- The Quantitative and Estimative Estimate dated, signed, and stamped on the last page;
- The Unit Price slip (Document 6) in the prescribed format, indicating the prices excluding VAT in both figures and words, initialed on all pages and signed on the last page;
- The Detailed Breakdown of Unit Prices quantified, initialed on all pages;

4) False statement or forged or fake documents;

5) Failure to meet at least 4 of the 5 essential criteria, with the requirement to include the equipment criterion;

15.2. Essential criteria

Essential criteria to qualify bidders shall be as follows:

- 1 The Staff
- 2 The equipment
- 3 The bidder's references
- 4 Proof of acceptance of terms and conditions of the contract
- 5 Visit to sites involved in the projects

Note: Any public servant listed among the staff who fails to provide all necessary documentation to substantiate their release from the public service will not be taken into account.

15. Award

The Contracting Authority shall award the jobbing order to the bidder who has submitted a bid that meets the required technical and financial qualification criteria and whose bid is evaluated as the lowest, including any proposed discounts.

16. Validity of bids

Bidders shall be bound by their offers for 90 (ninety) days from the date of submission of their bids.

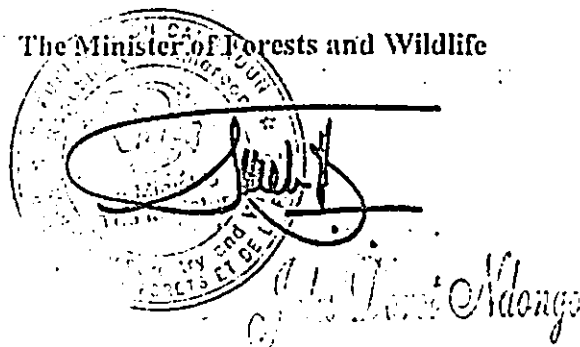
17. Additional Information

Additional information may be obtained during working hours from the Procurement Service, Room 807, 8th floor, Government Building No. 2) or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

18. Combatting Corruption and Shunning Unethical Behaviour

To report any practices, facts or corrupt acts, attempted corruption or unethical behaviour, please call CONAC on 1517, send or call the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) through the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 22 20 18 03.

The Minister of Forests and Wildlife



Copies:

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM;
- Notice Board Records (For information/publication).